CAROLINE de FORESTA

AVOCAT A LA COUR DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES DE DROIT DES AFFAIRES

Pour une meilleure gestion de votre dossier Évitez de téléphoner Écrivez

Aix, le mardi 10 décembre 2024

Madame Catherine TARRIT 51, rue d'Italie et rue FAUCHIER 13100 AIX EN PROVENCE

Email: catherine.tarrit@wanadoo.fr

caroline.tarrit0681@orange.fr belljonathan50@gmail.com

Tél.06 38 25 92 43 et Caroline 06 86 71 55 43

Jonathan 06 34 05 75 13

Affaire: TARRIT / GRIMAUD SDC 51, rue d'Italie

Dossier: 23/08002

Chère Catherine,

Je fais suite à mon mail d'hier.

Monsieur MEFFRE votre expert GMF à qui j'ai déjà communiqué le dire n°2 de l'adversaire le Syndicat des copropriétaires qui transmet à l'expert judiciaire Monsieur GALLAY des pièces que vous trouverez également sous ce pli qui ont été exigées par l'ordonnance de référé en date du 16 juillet 2024 à laquelle je vous renvoie.

Cette communication a été faite à l'ensemble des parties.

Monsieur GALLAY va envoyer un compte rendu comprenant notamment sa demande de compléter par l'entreprise DMI (choisie par le Syndicat des copropriétaires qui travaille beaucoup pour la ville) des étais supplémentaires cela veut dire que le travail de DMI était insuffisant.

Je vous demande de lire attentivement les pièces du Syndicat des copropriétaires et les comptes rendus des assemblées générales sachant que ce syndicat a indiqué être en fonction depuis 2016 et que les assemblées générales antérieures des copropriétaires étaient entre les mains du Syndic précédent.

Il n'est pas nécessaire de demander à ce syndicat quoique ce soit.

Vous pouvez faire établir une attestation circonstanciée sur la gravité de votre état de santé depuis cette épisode de janvier à l'état 2023 qui continue aujourd'hui de la part du Docteur de CASSIN et du Docteur MOLLO lequel devra attester vous suivre depuis longtemps (si c'est le cas) et qu'il a pu constater l'évolution aggravée de votre état de santé respiratoire sans doute liée selon vos déclarations à l'état de votre appartement précédent l'épisode d'hospitalisation au cours de l'année 2023.

Votre bien dévouée

Caroline de FORESTA